

Mutuelles santé et prévoyance

Mutuelle santé: compléments de la Sécu pour les consultations, médicaments, lunettes, soins dentaires, hospitalisation...

Mutuelle prévoyance: compléments de salaire en cas d'arrêts maladie (rappel : on tombe à ½ salaire après 3 mois d'arrêt maladie, hors accident du travail)

Avant de voir ce qui se passe à Nantes métropole, un petit retour en arrière s'impose.

La Sécu, issue du programme national de la Résistance, a été créée en 1945 par Ambroise Croizat, alors ministre du travail. L'idée est que tout le monde soit prévenu des aléas de la vie, quels que soient ses revenus. Et pour financer cela, on va mettre à contribution les salariés et le patronat, en fonction des richesses produites. Pas de capital placé à long terme, juste de la solidarité tout de suite.

Depuis, le système a été mis à mal et les mutuelles et assurances ont fleuri, les premières en général relativement solidaires, les secondes créées pour drainer l'argent vers des marchés rentables. Un résumé succinct ci-dessous:

	Sécurité Sociale	Mutuelles, Assurances
Cotisations	Obligatoire pour tout salarié	Facultative
Valeur de la cotisation	Cotisation fonction du salaire	Dépend du choix de chacune des mutuelles
Principe général	Une seule Sécu avec un monopole	Concurrence « libre et non faussée » !!!!!
Remboursement	Identiques pour tous	Dépend de la valeur de votre cotisation

En versant toutes les cotisations dans une seule caisse, on peut redistribuer ensuite cet argent à chacun, via la prise en charge des soins, de l'hospitalisation, etc. Plus la caisse est générale et globale, plus la répartition fonctionne. D'où l'utilité du monopole. En ouvrant à la concurrence, on empêche ce système solidaire de fonctionner.

En toute logique, un directeur a intérêt individuellement à prendre une mutuelle avec des cotisations fixes, indépendantes du salaire. Évidemment, la solidarité dans ce cas ne joue plus.

Revenons à l'actualité et à Nantes Métropole.

Un décret récent autorise les collectivités locales à prendre en charge, en partie, les cotisations mutuelles. Comment ?

Côté Santé: L'État a «labellisé» un certain nombre de contrats de sociétés d'assurance ou de mutuelles. Si votre contrat santé est dans cette liste, NM vous versera un complément (10€, 18€ ou 25 euros, suivant vos revenus, voir l'intranet). ATTENTION, **c'est le contrat qui est labellisé, pas la mutuelle**. C'est-à-dire que votre mutuelle peut proposer des contrats labellisés, d'autres non.

Côté Prévoyance: le principe est différent. C'est Nantes Métropole qui passe un appel d'offre pour un contrat de groupe avec une société. Si vous voulez bénéficier du versement de l'employeur, vous devez souscrire à ce contrat. Sinon, vous avez le choix d'aller voir ailleurs, par exemple d'avoir le même organisme pour la santé et la prévoyance. Le choix de Nantes Métropole a été entériné au CTP du 16 octobre 2012 et s'est porté sur Collecteam / Humanis.

Avec ce fonctionnement d'appel d'offres, nous sommes

vraiment dans la logique de marché et de concurrence. Et même en essayant de rédiger un cahier des charges le plus contraignant possible, on participe à la privatisation de la Sécu.

Bien que notre syndicat se soit fortement impliqué pour que l'employeur prenne en charge une partie des cotisations mutuelles, nous ne pouvons être satisfaits de cette privatisation rampante. La mise en concurrence des mutuelles n'est ni saine, ni efficace, surtout dans le long terme. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du CTP du 16 octobre.

Vous avez tous remarqué l'augmentation récente des publicités pour toutes sortes de mutuelles ou assurances. On en est abreuvé : sur les panneaux publicitaires, à la télé, sur internet, partout. Pourquoi?

Parce que le marché s'ouvre et notamment celui des fonctionnaires des collectivités locales. Un million de clients potentiels, ça ouvre des appétits! Et la prise en charge partielle des cotisations par les employeurs leur apporte ces clients sur un plateau.

Syndicat CGT
8 rue Emile Péhant
44100 Nantes

Téléphone : 02 40 99 67 66
Télécopie : 02 40 99 69 02
syndicat.cgt@nantesmetropole.fr

Permanence:
Lundi-vendredi: 8h30-12h, 14h-16h30

Plus d'infos, de photos sur le site

www.cgtnantesmetropole.fr

Identifiant: nm mot de passe: cgt2012

Vous y trouverez:

Rapport de la médecine du travail, audit sur le temps de travail des cadres, notre point de vue au COS, sur la mobilité des directeurs...

Editorial

Cela fait maintenant 6 mois que le gouvernement a changé. Sarkozy dehors, les Français attendaient des mesures fortes de changements. Élu par 65% des fonctionnaires, Hollande n'a pas vraiment tenu ses promesses. Patience, disent certains ! Quelle patience, alors qu'il y a urgence?

La pichenette sur le SMIC, la mesure de retour de l'âge de la retraite à 60 ans uniquement pour ceux qui ont commencé à travailler avant leurs 20 ans, l'arrêt du processus de la RGPP, l'abrogation de la TVA sociale, le retour au 1% de cotisation des collectivités pour le CNFPT, toutes ces mesures font grise mine à l'instar de celle des salariés.

Oui, les salariés attendent autre chose qu'un calendrier de soi-disant « négociations », façon Jean-Marc Ayrault, au sortir de la conférence sociale de juillet. Oui, il y a urgence pour la revalorisation du point d'indice. Oui, il y a urgence pour abroger le jour de carence imposé par Sarkozy.

La CGT a des revendications et compte bien les porter au nouveau président de Nantes Métropole mais aussi au niveau national. Tous les salariés, syndiqués ou non, doivent prendre conscience qu'ils ont leur rôle à jouer pour influencer sur les décisions locales et gouvernementales. Notre moyen d'action ? Nous organiser. Comme les collègues de la collecte, du nettoyage, du parc auto, mais aussi les agents de maîtrise, les dessinateurs, les administratifs, organisons-nous afin d'être entendus. Ce journal a vocation à énumérer toutes les actions en cours afin de vous faire prendre conscience que «Oui, c'est possible».



Le petit poucet du SMIC et la fonction publique

Alors que les patrons pleurent l'augmentation du SMIC qui a surtout des conséquences sur leurs profits, les salariés, eux, pleurent cette augmentation dérisoire. Quelle conséquence pour la fonction publique?

Un tassement de la grille de l'échelle3 (adjoints techniques et administratifs 2ème classe). En effet l'indice 304 de début de carrière se retrouvant sous le SMIC a été supprimé, l'indice 308 devenant alors le premier niveau de rémunération. Pour ces catégories, l'évolution de carrière est quasi nulle pendant les premières années.

5 points d'indice en 10 ans, soit 27,78 euros brut (!)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	297	298	299	303	310	318	328	337	348	364	388
IM	308	309	310	311	312	313	315	319	326	338	355
MINI	1an	1a6m	1a6m	2ans	2ans	2ans	3ans	3ans	3ans	3ans	-
MAXI	1an	2ans	2ans	3ans	3ans	3ans	4ans	4ans	4ans	4ans	-

Échelle 3 de rémunération

Nos revendications pour la Fonction publique

Catégorie	Niveau recrutement	Salaire début de carrière	
		Par rapport au Smic	En euros
C	Sans qualification	SMIC	1700
C	CAP/Brevet	1.2 SMIC	2040
B	Bac	1.4 SMIC	2380
B	Bac + 2	1.6 SMIC	2720
A	Bac + 3	1.8 SMIC	3000
A	Bac + 5	2 SMIC	3400
A	Bac + 8	2.3 SMIC	3910

Administratifs: 125 euros pour tous



3 pique-niques ont eu lieu:

juillet, septembre, octobre

Plus de photos sur www.cgtnantesmetropole.fr

Avec des métiers traditionnellement féminins, la filière administrative reste la « laissée pour compte » de la fonction publique et Nantes Métropole ne déroge pas à la règle.

L'action engagée depuis juin par les administratifs a déjà eu un écho auprès de l'administration. La revendication est connue: 125€ par mois, c'est en moyenne la différence de salaire entre un agent de catégorie C du technique par rapport à un administratif.

Les différents pique-niques et autres assemblées du personnel, recueillant plus d'une centaine de participants à chaque fois, ont fait sortir le nouveau président de Nantes Métropole de sa

tanière. Au moment où cette revendication grandit dans les esprits, le président et le maire écrivent aux organisations syndicales qu'ils n'ouvriront pas de discussions sur le RI. La lettre est publiée sur l'intranet pour marquer les esprits et décourager les velléités qui montent.

Pire, lors du pique-nique de septembre, le directeur général des services, passant à proximité du pique nique, nargue quelques collègues en leur disant « Pas assez ! ».

Prenez-le au mot, soyez nombreux(ses) dans les prochaines actions bientôt à venir, et les négociations s'ouvriront.

De l'intimidation à la provocation, le rapport de force est engagé.

L'action des agents de maîtrise

Les agents de maîtrise de Nantes Métropole rassemblés en intersyndicale CGT, CFDT, sont en action pour la reconnaissance de leurs métiers.

Les revendications :

- la reconnaissance de la filière par un déroulement de carrière à l'ancienneté au grade de technicien,
- le maintien de la rémunération lors du passage au grade de technicien,
- l'évolution des ratios d'avancement de grade agent de maîtrise > agent M Principal.

Avec une action qui a démarré en mai dernier, les premières négociations entamées ouvraient des perspectives pour les agents.

Mais malheureusement, plus le temps passe et

plus la machine s'inverse.

Fermement décidés à faire aboutir leurs revendications, les agents de maîtrise ont décidé de se remettre en grève la première quinzaine de novembre.

Toujours entre le marteau et l'enclume, en contact direct avec la réalité du terrain, ceux-ci demandent simplement la possibilité d'avoir une évolution de carrière linéaire, sans blocage et à terminer leur carrière dans de meilleures conditions salariales.

C'est la mobilisation qui fera la différence!

Les agents du nettoyage obtiennent 75€/ mois

Au mois d'avril 2012, les agents du nettoyage avec la CGT et FO ont déposé un préavis de grève pour revendiquer une augmentation de salaire de 75€. Celle-ci correspond à la différence de régime indemnitaire de fonction (insalubrité) entre eux et les collègues de la collecte. En effet, ces derniers perçoivent un RI de fonction lié aux risques sanitaires à travailler dans les ordures. Or les agents du nettoyage ramassent toutes les ordures déposées hors des bennes.

Les agents ont obtenu 10 points de NBI (nouvelle bonification indiciaire), 46.63€ et une prime de certification de 29.16€ = **75.79 € brut.**

La pression des agents et leur détermination ont eu raison de l'administration. Quand on veut, on peut.



Reconnaissance
des agents de
maîtrise en
technicien

Le jour de carence

Mis en place sous Sarkozy, le jour de carence imposé aux fonctionnaires depuis janvier 2012 doit être supprimé. Les fonctionnaires territoriaux ont un régime spécial de sécurité sociale à l'instar des fonctionnaires de l'État. Donc prélever un jour de carence (1/30ème du salaire) n'irait pas dans les caisses de la sécu mais retournerait dans le budget de la collectivité.

Cette mesure ne vient donc en aucun cas renflouer les caisses de la Sécu. Si Nantes Métropole et la ville de Nantes ne l'appliquent pas, nombre de communes du 44 et d'ailleurs l'ont déjà mis en place. Reporter cette question à la discussion en février 2013, c'est prendre le risque de dire « vu que la majorité des collectivités l'appliquent, on pérennise cette loi ».

NON, il n'en est pas question. Depuis le début, la CGT est contre cette mesure et entend bien faire entendre la voix des salariés. Pénaliser les agents malades n'est pas une méthode pour motiver les agents à travailler mieux. Si abus il y a, et ça reste à prouver, ils doivent être combattus en pénalisant ceux qui abusent. Ça s'appelle la justice

Pétition à signer sur le site de la fédération CGT des services publics

<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/spip.php?article5668>

Le parc auto: RI, horaires, effectifs...

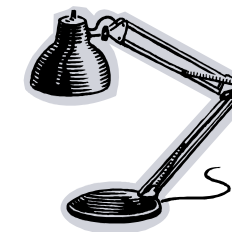
Obtenu en 2011 à la suite d'un préavis de grève, le RI spécifique de 70€ alloué aux agents se retrouve aujourd'hui sur la sellette. La revendication d'une prime d'insalubrité de 75€, légitimée par l'administration en 2011, s'est transformée après négociation, en prime spécifique conducteur tracto et ensuite RI spécifique mécano poids lourds.

Il faut traduire, derrière ces termes, suggestions particulières liées au présentisme des agents et calculé par demi-taux équivalent à des demi-journées travaillées. En clair, les agents en formation, en réunions, en absences syndicales, etc... ne perçoivent pas ces taux. En définitive, aucun agent ne touche la totalité des 40 taux (calculés sur 20 jours de travail) soit 70€ au total.

Conscients que l'accord se trouve être moins intéressant que prévu, ils remettent le couvert pour obtenir la totalité des taux et l'attribution des 70€ par mois, quelle que soit leur activité.

D'autres revendications se sont rajoutées à celle citée ci-dessus :

- Les horaires: la direction veut en imposer des nouveaux,
- Le manque d'effectif au regard de la charge de travail qui ne cesse d'augmenter: 1000 interventions en plus tous les ans depuis plusieurs années,
- L'absence des parkings promis pour les véhicules personnels des agents.



Reconnaissance des dessinateurs en catégorie B

Revendication vieille de plus de quinze ans, les dessinateurs avec la CGT n'ont eu de cesse de réclamer cette reconnaissance en catégorie B. Un dessinateur, via l'utilisation mixte des logiciels Autocad, Mapinfo, Photoshop..., produit des documents complexes, propose des aménagements, et n'est plus un simple exécutant.

Aujourd'hui le constat est clair pour tout le monde : le CNFPT l'indique sur ses fiches métiers, les dessinateurs relèvent de la catégorie B. Les postes, légalement, peuvent maintenant être requalifiés en postes de techniciens.

Reste à inscrire dans le marbre cette petite révolution et à en définir les contours.

Recrutés au grade d'adjoint technique (cat C) les dessinateurs pourront dérouler leur carrière jusqu'au grade de technicien :

- soit en atteignant le grade d'adjoint technique principal de première classe (sans ratios) et ensuite technicien par promotion interne,

- soit par promotion au grade d'agent de maîtrise puis par promotion interne dans le cadre d'emploi des techniciens,

- soit par examen (à mettre en place) pour ceux qui ne sont ni ATP1, ni agent de maîtrise,

- soit par les concours internes.

Après de nombreuses discussions avec l'administration et les personnels concernés, l'horizon s'éclaircit légèrement mais aucune date n'est encore fixée pour cette mise en place. La CGT avec les agents ont été force de propositions pour faire avancer ce dossier.

Signer la
pétition sur le
site :

<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/spip.php?article5668>